



INFORMATIONS MUNICIPALES

Réunion publique du Conseil Municipal le 9 mars 2016

Ordre du jour : 1- Chemin de Trévarguen Route du Gouerest : demande d'évaluation auprès du service des domaines. 2- Taxe de séjour : modificatif de la délibération du 1^{er} décembre 2015. 3- Inventaire des zones humides. 4- Soutien au conseil d'administration de la caisse du crédit mutuel Arkéa. 5- Adhésion à Ener'gence. 6- Convention de participation financière de l'Etat (Ministère de la Défense) pour le projet d'extension du réseau d'assainissement. 7- Projet Ecole : proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage. 8- Résiliation de la convention et du bail consentis à Atlantis Club. 9- Création d'un cheminement piétons / cyclistes. 10- Projet d'extension du réseau d'assainissement collectif. 11- Questions diverses.

Finances :

Les comptes de l'**exercice 2015** viennent d'être validés avec la Trésorerie de Crozon. Les principales tendances que l'on peut observer pour les deux budgets importants sont les suivantes :

Budget principal commune :

L'année 2015 se termine avec un **excédent de fonctionnement** de 122 000€. Nous avons prévu dans le budget un excédent plus faible (85 000€). En fait, les dépenses de fonctionnement ont été bien maîtrisées (948 000 € réalisées contre 979 000€ prévues), alors que les recettes courantes ont été conformes aux prévisions (1 069 000 €).

En investissements, les engagements opérés ont été nettement inférieurs aux prévisions (lié au fait que le PLU a été transféré au niveau intercommunal et à une meilleure maîtrise des dépenses de voirie et de matériels). Ils se situent à 250 000 € (478 000€ budgétés). Les recettes d'investissement ont été un peu supérieures aux prévisions (264 000 €).

Au final nous dégageons également un **excédent significatif (15 000 €), qui vient s'ajouter à l'excédent de 2014 de 155 000€.**

Grâce à ces excédents, le **Fonds de roulement de la commune (son épargne)** en fin d'exercice a été porté à plus de 470 000€ (210 000€ en 2014 et 51 000€ en 2013). Ces réserves sont destinées à couvrir l'investissement prévu dans l'École et dans les ERP (Établissements Recevant du Public) dans les trois ans qui viennent.

Budget d'assainissement :

Le **résultat de fonctionnement** a été sensiblement supérieur à celui qui était anticipé dans le budget (118.000€ contre 73 000€). Les charges d'exploitation (178 000 €) ont été légèrement en deçà des prévisions (182 000 €). Les produits ont été sensiblement supérieurs (296 000 € pour 255 000 € prévus), ceci reflétant la bonne dynamique des branchements nouveaux au cours de l'exercice.

Les **dépenses d'investissement** ont atteint 100 000 € (couvrant essentiellement le remboursement des emprunts et la quote-part des subventions passées). Les recettes ont quant à elles été très supérieures (462 000 €) car elles intègrent le solde de subvention attendu de l'Agence de l'eau (364 000 €). Le résultat excédentaire de 2015 en investissement (323 000 €) permettra donc de couvrir le déficit sur investissement de 2014 (-188 000 €) et de financer les extensions de réseau prévues en 2016 / 2017 (CPEOM + Hauts de Quéléren (sous réserve de participation financière du Ministère de la Défense) et Trévarguen Izella + une partie de la route du Ménez.

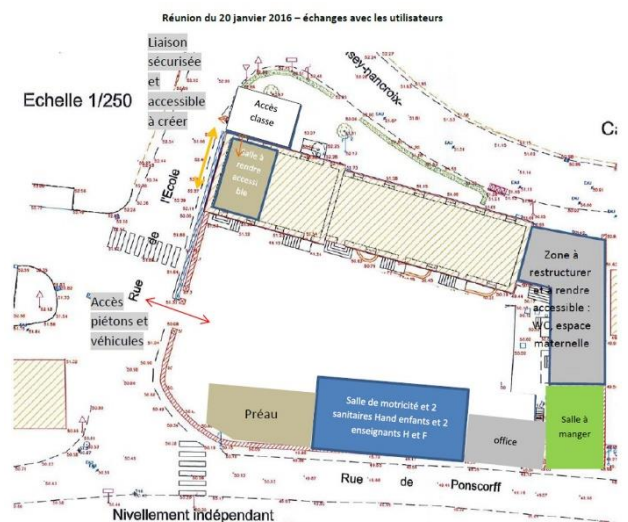
En cours : L'équipe travaille actuellement à l'élaboration **des budgets pour l'exercice 2016** : le budget principal de la commune, le budget d'assainissement et le budget du camping. Ces budgets seront votés avant la fin mars en séance publique.

Ecole

Le projet pour la nouvelle école

Le 9 décembre 2015, la Société SAFI (Société d'Aménagement du Finistère) a présenté en séance publique le résultat de l'étude technique en cours pour la rénovation de l'école primaire et sa mise aux normes d'accessibilité. Devant la déception des enseignants, et le rejet de la proposition d'intégrer la bibliothèque dans le périmètre de l'école, des modifications ont été proposées, et une nouvelle réunion programmée le 20 janvier 2016. Cette nouvelle réunion a permis de discuter des priorités des besoins des enseignants, et des contraintes techniques et budgétaires induites et de rechercher les meilleurs compromis.

Le responsable SAFI a donc modifié en conséquence son avant-projet et a transmis à la mairie le 27 janvier le relevé des notes prises durant la réunion et les plans et listes de travaux résultants.



Ce document a été approuvé par le maire, les conseillers municipaux concernés et les enseignants. La phase suivante d'assistance à maîtrise d'œuvre (la rédaction du cahier des charges) va pouvoir commencer. Le montant de cette phase étant inférieur au seuil fixé par le code des marchés publics, il n'y aura pas d'appel d'offre, et la Société SAFI qui a présenté une proposition répondant au besoin a été retenue pour réaliser cette nouvelle étape. Ce choix sera mis en délibération lors du Conseil Municipal publique du 9 mars prochain.

Un nouveau local pour la bibliothèque l'Asphodèle

La mise aux normes d'accessibilité de la bibliothèque actuelle s'avère impossible à cause de sa surface de 45m², trop faible, dans le bâtiment autrefois occupé par la salle du Conseil de la Mairie. Une première solution a été envisagée à l'intérieur de l'école, mais a été rejetée car trop pénalisante. Une nouvelle solution est envisagée au rez-de-chaussée de l'immeuble en face de la Mairie qui fait partie des bâtiments communaux. Actuellement ce local est un appartement inoccupé de 60m², mis en location depuis 2 ans sans résultat. Il devrait être transformé prochainement en bibliothèque, avec l'assentiment de l'équipe de bénévoles qui s'y consacrent.



Travaux municipaux

Travaux d'enfouissement des lignes électriques basse tension et télécom : ils sont effectués sous maîtrise d'ouvrage du SDEF (Syndicat d'Électrification du Finistère). C'est l'entreprise Bouygues, Branche Énergies Travaux, qui réalise les travaux.

La tranche en cours concerne la route de Quélern jusqu'à la route de la baie. Les travaux commencés début novembre 2015 se poursuivront jusqu'en avril 2016. Les tranchées ont été faites, les fourreaux passés, les câbles installés puis les tranchées rebouchées et le terrain nivelé, compacté et recouvert de sable et graviers. La pose des 17 candélabres pour l'éclairage public est terminée. Les branchements électriques et téléphoniques sont en cours. Il restera ensuite à enlever les différents poteaux.

Les travaux d'hiver :

Élagage : Les travaux d'élagage au lamier, pour tailler la végétation en hauteur au bord des routes ont été sous traités à l'entreprise Le Berre d'Argol et ont été réalisés pendant 2 semaines en Octobre 2015.

Peinture : dans le bâtiment d'accueil du camping, ainsi que le petit train de l'école.

Curage des fossés : en face du service technique, Route du Penker, Route de Menez ar Vel, chemin de Run Land, Garenne de Lanvernazal, chemins du Sans-Fil.

Nettoyage de toutes les grilles d'évacuation des eaux pluviales.

Remplacement d'une barrière en face du fort à la pointe des Espagnols.

Suppression du bâtiment des toilettes du pré du Luxembourg : Elles n'étaient plus aux normes imposées par la DDTM, (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), dans le cadre du plan PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics).

Elles sont remplacées par les toilettes du port (ouvertes jour et nuit) et par celles de la route de Menez ar Vel en face du cimetière (ouvertes de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi, fermées la nuit pour cause d'actes de vandalisme répétés).

Travaux routiers prévus en 2016 :

- La Route de Run ar Louarn en enrobé.
- La partie haute de chemin de la Grève en tri-couche.
- L'Impasse de la Route des Remparts en tri-couche.

Travaux prévus au port en 2016 :

- Revêtement en enrobé du perré au printemps.
- Pose d'une main courante dans l'escalier entre le glacis et le terrain de boules.

Vie du Port

La vitesse dans le port est réglementée à 3 nœuds conformément à l'article 7 du règlement de police du port. Les travaux du perré sont terminés, quant à la vieille cale, elle sera en travaux lorsque les coefficients de marée et la météo le permettront.

Les nouvelles règles d'attribution des mouillages peuvent être consultées en Mairie. Des modifications ont été apportées sur les modalités d'inscriptions sur la liste d'attente ainsi que sur la gestion des personnes qui refuseraient un mouillage.

Une quinzaine de membres de l'Association des Pêcheurs Plaisanciers et du Club Nautique ont nettoyé environ



soixante-dix bouées (grattage et lavage haute pression) le 13 février dernier dans le hangar à bateau avant stockage dans ce même hangar pour la mauvaise saison.

La société Iroise Mer procédera aux remplacements des éléments défectueux (chaînes, émerillons et autres) sur les lignes de mouillages lors de la remise en place des bouées au printemps.

Jeunesse

Calendrier d'ouverture du Foyer des Jeunes de Roscanvel en 2016

Le foyer des jeunes accueille les enfants et adolescents de 11 à 17 ans. Il est situé au premier étage de l'Agence Postale. Il est ouvert de janvier à juillet 2016 tous les 15 jours le samedi après-midi de 14 à 18h. Des séances supplémentaires sont programmées pendant les vacances scolaires de printemps et en juillet.

Une animatrice assure l'accueil des jeunes et organise avec eux des activités et des sorties.

Il n'y a pas de cotisation, c'est gratuit.



Mois	Dates 2016
Janvier	16 et 30 janvier
Février	13 et 27 février
Mars	12 et 26 mars
Avril	23 et 30 avril + 4 jours vacances de printemps
Mai	7 et 21 mai
Juin	4 et 18 juin
Juillet	7, 8, 9, 11, 12, 13, 15 et 16 juillet

Assainissement non collectif

Le SPANC, (Service Public d'Assainissement Non Collectif), est un service public local qui contrôle tous les quatre ans les installations des particuliers qui ne sont pas raccordés à l'assainissement collectif.

Comme pour l'assainissement collectif, ce service public fait l'objet d'une redevance qui en assure ainsi l'équilibre financier.

A Roscanvel, le contrôle de ces installations est assuré par la SAUR (Société d'Aménagement Urbain et Rural) dans le cadre de la convention du 27/06/2013.

Le 5 Novembre 2013, le Conseil Municipal a voté (délibération N°10) la modification des modalités de paiement des prestations par les bénéficiaires.

Désormais, les titres de recette (factures) ne seront transmis aux propriétaires qu'après le contrôle effectif des installations, et ce pour un montant total qui s'élève à 68,48€.

Les titres de recettes pour les années 2013 et 2014 ont été établis à hauteur de 15€ annuel. Les bénéficiaires ont donc déjà payé 30€ pour la campagne de contrôle qui a commencé en janvier 2013.

A partir de janvier 2016, les titres de recettes seront établis une seule fois par la Mairie de Roscanvel à l'issue des contrôles.

Les propriétaires contrôlés en 2015 auront donc à payer 30,48€ (correspondant à 68,48€ - 30,00€) à la trésorerie de Crozon, à réception de la facture. Les résultats du contrôle de leur installation d'assainissement qui ont été transmis à la Mairie par la SAUR sont disponibles en Mairie sur demande.

Compteur Linky : Communiqués du Maire Bernard Copin à la presse :

Le 28 janvier 2016 : Installation des compteurs LINKY à Roscanvel

La Municipalité de Roscanvel informe les habitants que la pose des compteurs électriques Linky sur la commune est repoussée. Selon les dernières informations reçues de la société ERDF, le déploiement se déroulera entre Mai et Septembre 2016. C'est la société Atlan'tech qui procédera à la mise en place des nouveaux compteurs.

ERDF rappelle également que cette opération est gratuite et que les habitants de la commune seront prévenus individuellement par courrier.

Il est malheureusement à craindre certains démarchages parallèles malveillants, notamment auprès des personnes âgées.

Le 12 février 2016 : Installation annoncée des compteurs LINKY à Roscanvel

La Municipalité informe les habitants de Roscanvel que par délibération du mois de mars 2014, la commune de Roscanvel comme l'ensemble des 10 communes adhérentes au Syndicat Intercommunal d'Électricité (SIE) a voté le transfert de tous les actifs et passifs du SIE au SDEF (Syndicat Départemental d'Électricité du Finistère) qui lui-même a transféré la concession à ERDF qui est aujourd'hui responsable du réseau électrique jusqu'au disjoncteur.

En conséquence, contrairement aux nombreuses déclarations erronées qui circulent, la Commune n'a aucune autorité sur la chose, ni compétences ni responsabilité sur l'installation et la maintenance des compteurs Linky.

Ajoutons que la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 fait obligation à tout habitant de garantir à l'installateur l'accessibilité au compteur en vue de son remplacement. Il est rappelé que cette intervention est assurée gratuitement.

La municipalité ne pouvant influencer quiconque sur la question d'accepter ou de refuser la mise en place de cet équipement dans son logement voire à l'extérieur, laisse chaque administré devant ses responsabilités d'accepter ou bien de refuser au prestataire désigné par ERDF de pénétrer dans sa propriété pour effectuer l'opération.

Conscient néanmoins des risques potentiels éventuels liés aux ondes électromagnétiques particulièrement sur les jeunes enfants et en l'absence d'informations chiffrées précises émanant d'ERDF sur le Débit d'Absorption Spécifique (DAS) induit par ce nouvel appareil et sur l'impact éventuel au niveau du réseau électrique circulant dans les classes, la Municipalité émet des réserves pour l'installation dans l'immédiat du compteur Linky dans l'école. Un courrier signé de Monsieur le Maire sera adressé aux parents d'élèves en vue d'obtenir leur accord ou leur refus.

Radar Pédagogique



Dans le cadre de la Sécurité routière un radar pédagogique a été installé route de Quélern dans le sens « du Bourg vers Quélern » la première semaine puis dans l'autre sens la seconde du 15 au 28 février.

Un radar pédagogique est un type de radar automatique qui mesure et affiche la vitesse des automobilistes passant dans une zone débutant à 200 mètres environ du panneau afficheur, sans but répressif mais dans un objectif préventif.

Ce radar a été prêté par la DDTM, (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) qui fournira à la Mairie une analyse des enregistrements effectués : trafic, vitesses, horaires, dans les 2 sens de circulation.

Déchetteries de la presqu'île

La déchetterie de Navarrou sera fermée du 7 mars au 28 mars.

Réouverture prévue mardi 29 mars 2016

Les travaux d'aménagement des deux déchetteries de la presqu'île, celle de Kerdanvez à Crozon et celle de Navarrou à Camaret ont commencé le 16 novembre 2015. Ils se poursuivront (avec des interruptions) jusqu'au 30 mars 2016. Ces travaux n'impactent pas l'utilisation de ces 2 déchetteries.

Ils ont pour but de faciliter la circulation, assurer une meilleure sécurité et installer des contrôles d'accès, opérationnels avant l'été 2016, dans le cadre de la redevance incitative. Le tri et le stockage des déchets seront également améliorés.

Pour des raisons de sécurité, les déchetteries devront être fermées au public durant certains travaux. Le nombre de jours de fermeture a été réduit au maximum et ont été programmés pendant une période de faible fréquentation.

La déchetterie de Kerdanvez a été fermée du 1er au 7 février. Elle est maintenant ré-ouverte.

Incivilités : Augmentation des actes de vandalisme :

- à l'église : vol,
- à la poste : vandalisme sur les grilles de la pompe à chaleur,
- au terrain de football : fenêtres, bancs, incendie du plafond du carport,
- toilettes du port : les poignées de portes,
- toilettes en face du cimetière : le plafond.

Les frais en matériel et en heures du personnel des réparations et des réfections représentent un coût important pour les habitants. En 2015, le coût total s'élève à 1% des impôts locaux.

Envoi par courriel du bulletin Roscanvel Information et du Lavoir

Cette prestation est terminée.

Vous ne recevrez plus par mail le bulletin « Roscanvel Information » dès sa publication

La Municipalité s'était engagée à ne pas divulguer cette adresse électronique privée et à ne l'utiliser que dans le cadre exclusif de cet envoi.

Hélas par deux fois, suite à une erreur de manipulation, le mail a été envoyé avec la liste des adresses email des destinataires qui apparaissaient en clair. Cette liste a été utilisée indûment par d'autres expéditeurs.

La Mairie présente toutes ses excuses aux personnes lésées. L'absence d'erreur ne pouvant être garantie avec certitude, la Mairie préfère supprimer purement et simplement ces envois par courriels.

Dès sa publication, le bulletin comme le Lavoir seront disponibles sur Internet comme par le passé, et distribués dans les boîtes aux lettres dans les 10 jours ouvrés qui suivent.

INFORMATIONS COMMUNALES

Données d'état civil et d'urbanisme en 2014 et 2015

Etat Civil	2014	2015	Urbanisme	2014	2015
Mariages	8	6	Permis de construire	6	7
Naissances	4	4	Déclarations de travaux accordés	33	43
Décès	13	14	Certificats d'urbanisme	69	80

Etat Civil du 27 novembre 2015 au 26 février 2016

Décès : le 22 novembre 2015 Georges Trétout
 le 29 novembre 2015 Marie Kerampran épouse Moalic
 le 24 décembre 2015 Fabrice Esmault époux Costard
 le 10 Janvier 2016 Marguerite Omnès épouse Huet, doyenne de la Commune, âgée de 104 ans.



Inauguration du vitrail de Saint Louis restauré

Les roscanvélistes sont venus nombreux le samedi 30 janvier 2016 à l'église de Roscanvel pour participer à la remise officielle du vitrail de Saint Louis restauré à la Paroisse. Ce vitrail qui avait été endommagé lors de l'incendie de l'église en Septembre 1956, a ainsi rejoint celui de Saint Eloi réinstallé dans l'église en Septembre 2014.

Le père Le Goff, curé doyen de la presqu'île a béni ce vitrail d'Auguste Labouret, maître verrier renommé.

Les restaurations de ces 2 vitraux sont dues à l'énergie du bureau de l'AVPR (Association pour la Valorisation du Patrimoine de Roscanvel) et de ses membres, Marie-Paule Kerinec, Gérard Bouisseau, Bruno Lechelle et Yann Sesboüé, aidés par des artisans de Roscanvel, Maurizio Paschetto et Pascal Salaün et soutenus par la Commune.

Le Maire a souligné l'importance accordée à la mise en valeur du patrimoine historique du territoire de la Commune. Ce patrimoine soutient la mémoire collective qui concerne aussi bien les natifs de Roscanvel que ceux qui sont venus y vivre par choix ou à cause de leurs racines familiales.

... et remise de la médaille de Roscanvel à Marcel Burel

Il a ensuite remercié Marcel Burel au nom du Conseil Municipal et des habitants de Roscanvel en lui remettant la médaille de la commune et en le félicitant pour son travail d'historien de la presqu'île :

En raison des nombreux ouvrages qu'il a publié « notre commune lui est vraiment redevable de cette œuvre riche, documentée et amplement nourrie des souvenirs et histoires particulières de toutes les familles qui sont liées à Roscanvel ». Il a aussi souligné que « ses conférences données en de nombreuses villes de Bretagne contribuent considérablement à faire connaître Roscanvel au-delà de son territoire ».



© Ouest-France

Des Cartes de Roscanvel au local socio-culturel de la mairie



Patrick le Guillou a généreusement mis à disposition de la Mairie de Roscanvel sa collection de cartes terrestres et marines de notre commune datant de différentes époques. Elles ont été installées dans le local socio-culturel. Nous le remercions chaleureusement de ce prêt ainsi que toutes les personnes qui ont participé à cette installation.

Les 11 cartes sont présentées à une échelle voisine de 1:10 000 (1 cm=100 m). La plus ancienne (photo ci-contre) est celle de Cassini relevée en 1782-1783 sous le règne de Louis XVI.

On trouvera également une carte de l'ingénieur hydrographe François Beautemps - Beaupré, père de l'hydrographie moderne, qui date de 1817, une carte géologique du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) présentant des sondages de minerai de fer, et des cartes IGN (Institut Géographique National) de différentes années (1848, 1943, 1952, 1970, 1995, 1999) qui permettent de suivre l'évolution de Roscanvel.

Des fêtes pour les jeunes en janvier et en février

Un après-midi sous le signe de la jeunesse le 16 janvier

Les activités n'ont pas manqué, samedi 16 janvier, à Roscanvel. Un après-midi comme beaucoup de gens les aiment. Tout a commencé par l'ouverture du foyer des jeunes, situé au-dessus de la poste. À leur disposition, un baby-foot tout neuf, des jeux et, pour les accompagner dans leurs projets, une animatrice de l'Ulamir.



© Ouest-France

Mirette de la Lune le 30 janvier



L'association Jour de fête, de Telgruc-sur-Mer, dans la salle des fêtes de Roscanvel a proposé un spectacle de théâtre jeune public. Plus de 100 enfants sont venus voir Bénédicte Le Bloas alias Mirette de la lune, une clown talentueuse.

Bazar, balai, serpillière, lessive... Ras le Bol. Mirette trépigne d'impatience, elle a décidé de partir en vacances. Elle ne sait pas encore où elle va poser ses bagages, si elle part en luge ou en montgolfière, mais qu'importe, elle est prête. Mirette a embarqué le public dans son univers tantôt burlesque tantôt poétique.

APE : Des jeux pour la Chandeleur 31 janvier

L'Association des parents d'élèves a innové cette année en proposant « Roscanvel fête la Chandeleur en jouant ! ». En parallèle à une vente de crêpes, Aurore a proposé des jeux de société sous forme d'ateliers tout au long de la journée.

Ouvertures : Fêtes des gras le 20 février

Organisé par l'association Ouvertures, le défilé des Gras s'est déroulé samedi 20 Février au départ de la place de l'Église.

Une vingtaine de parents et enfants y ont pris part et ont déambulé dans les rues du bourg jusqu'à la salle des fêtes emmenés par Ronan Le Gouriérec de «Au bout du Noz» et son saxophone. Il y a animé l'après-midi. Puis les enfants ont eu un goûter offert par l'association.



© Le Télégramme

Et les spectacles annoncés en Mars



Repas à thème

Les Vikings

Organisé par

Ouvertures

samedi 5 Mars

A Roscanvel

Spectacle pour les tout petits



Organisé par la Communauté de Communes
dimanche 27 mars à Roscanvel.